

**Ministry of Education**

315 Front Street West  
11<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M7A 0B8

**Ministère de l'Éducation**

315, rue Front Ouest  
11<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 0B8

**2021 : EYCC03**

**Note de service**

**Destinataires :**

Directeurs généraux de l'administration, GSMR et CADSS  
Directeurs et (ou) administrateurs généraux, GSMR et CADSS

**Date :**

8 décembre 2021

**Expéditeur :**

Maureen Ennis  
Directrice par intérim, Direction de l'intégration des  
programmes et des services pour la petite enfance et la garde  
d'enfants  
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants  
Ministère de l'Éducation

Becky Doyle  
Directrice, Direction de la responsabilité financière et de  
l'analyse des données  
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants  
Ministère de l'Éducation

**Objet :**

Annexes B à F de l'entente de paiement de transfert 2022 et  
Ligne directrice sur la gestion et le financement des services de  
garde d'enfants et des centres pour l'enfant et la famille ON y  
va – 2022

---

Nous vous remercions de votre leadership et de votre engagement continu à veiller à ce que les familles qui travaillent en Ontario aient accès à des services de garde d'enfants sécuritaires, abordables et de qualité.. Nous continuons de nous concentrer sur la protection de nos progrès dans la lutte contre la COVID-19 et sur l'assurance que notre système provincial de garde d'enfants répond aux besoins de toutes les familles.

Le gouvernement provincial a fait des investissements importants dans les services de garde d'enfants dans le cadre de ses efforts pour soutenir les familles qui travaillent. Il s'agit notamment de fournir jusqu'à 1 milliard de dollars pour la création de 30 000 nouvelles places

dans les centres de garde agréés sur cinq ans, dont près de 24 000 places ont été approuvées à ce jour. C'est également la raison pour laquelle le gouvernement de l'Ontario a prévu une bonification de 20 % du crédit d'impôt pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allégement des dépenses (ASGE) pour 2021. En moyenne, cela représente une augmentation de 1 250 \$ à 1 500 \$ par famille.

Conformément à l'engagement du ministère visant à fournir des allocations de financement pour appuyer la planification municipale en 2022, nous sommes heureux de présenter les annexes B à F de l'entente de paiement de transfert (EPT) 2022 pour la garde d'enfants et les centres pour l'enfant et la famille ON y va, ainsi que la *Ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants et des centres pour l'enfant et la famille ON y va – 2022* (la ligne directrice). Vous trouverez les allocations de 2022 pour la garde d'enfants et pour les centres pour l'enfant et la famille ON y va à l'annexe A : *Allocations pour la garde d'enfants et les centres pour l'enfant et la famille ON y va pour 2022*. À l'annexe B, vous trouverez la liste des modifications apportées à la ligne directrice.

Compte tenu du besoin de stabilité et des autres considérations soulevées par le secteur en raison de la COVID-19, la formule de financement pour la garde d'enfants demeure inchangée par rapport à la formule de 2021 pour le moment. Cette décision est fondée sur les commentaires du secteur, y compris la consultation avec le Groupe de travail technique provincial-municipal sur la petite enfance et la garde d'enfants. Le gouvernement de l'Ontario continuera de travailler avec le secteur et mettra en œuvre une nouvelle formule de financement pour la garde d'enfants afin d'assurer que ces services soient abordables et accessibles pour les familles qui travaillent.

Comme nous vous l'avons déjà communiqué, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le seuil pour le financement de l'administration admissible que les GSMR et les CADSS peuvent dépenser pour la garde d'enfants sera réduit et passera de 10 % à 5 %, en plus des exigences continues en ce qui a trait au partage des coûts mis en œuvre précédemment, notamment :

- Le partage des coûts du financement de fonctionnement du plan d'expansion à un taux de 80/20 provincial/municipal (le ministère s'engage à fournir l'allocation provinciale, quelle que soit la contribution des GSMR et des CADSS);
- Le partage des coûts du financement de l'administration à un taux de 50/50.

Jusqu'à maintenant, le ministère a soutenu le secteur en ce qui concerne ces modifications en :

- Reportant les modifications liées au financement annoncées dans le Budget de 2019 et en ne mettant pas en œuvre les modifications en 2019 en fonction des commentaires du secteur;
- Établissant une mise en œuvre par étapes sur trois ans des modifications à compter de 2020 pour permettre aux GSMR et aux CADSS de prévoir plus de temps pour planifier et s'adapter;
- Octroyant une subvention de transition ponctuelle de 49 millions de dollars en 2021 pour soutenir les GSMR et les CADSS dans le cadre des exigences relatives au partage des coûts d'administration en 2021.

De plus, le ministère versera une subvention de transition ponctuelle de 85,5 millions de dollars pour aider à compenser au nouveau seuil des coûts d'administration de 5 %, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022, et pour continuer à aider à compenser une partie du partage des coûts d'administration en parts égales (50/50) qui est entré en vigueur en 2021. Cette subvention de transition ponctuelle peut également servir à aider à la prestation des programmes et services de garde d'enfants ainsi qu'à d'autres coûts de fonctionnement liés à la COVID-19.

Le ministère continuera de travailler avec les GSMR et les CADSS pour soutenir le système de garde d'enfants et déterminer les possibilités de réduction du fardeau administratif.

Pour continuer à soutenir le secteur pendant la pandémie de la COVID-19, le ministère a mis à jour les directives opérationnelles pour [les services de garde d'enfants](#), [les programmes avant et après l'école](#) et [les centres pour l'enfant et la famille ON y va](#) afin de les harmoniser avec le document [COVID-19 : directives en matière de gestion, de sécurité et de santé pour les écoles \(2021-2022\)](#). Il a en outre adapté les directives aux milieux de la petite enfance et de la garde d'enfants au besoin. Ces documents continuent d'énoncer les exigences opérationnelles en vigueur et doivent être respectés conformément à la ligne directrice sur la gestion et le financement des services 2022.

On rappelle également aux GSMR et aux CADSS que les lignes directrices en matière de financement des services de garde d'enfants permettent une marge de manœuvre budgétaire entre les places subventionnées et le financement de fonctionnement général pour répondre aux besoins et aux priorités de leurs communautés. Les GSMR et les CADSS devraient également continuer de travailler avec les exploitants pour s'assurer que toutes les mesures de soutien du plan d'intervention contre la COVID-19, le cas échéant, sont maximisées, y compris les mesures de soutien dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada.

## **Investissements**

En 2022, le ministère de l'Éducation investira plus de 2 milliards de dollars dans les programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance. Cet investissement comprend un nouveau financement de 113,3 millions de dollars au titre de l'Accord Canada-Ontario sur la main-d'œuvre pour la garde d'enfants et la petite enfance pour la rétention et le recrutement d'une main-d'œuvre de qualité. Un montant supplémentaire de 36,4 millions de dollars est également compris au titre de l'Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants renouvelé en vue de soutenir la prestation des programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance, ainsi qu'une nouvelle subvention de transition ponctuelle de 85,5 millions de dollars pour aider à compenser l'incidence des modifications apportées au financement de l'administration.

## **Répartition du financement – garde d’enfants**

Un montant de 1,67 milliard de dollars est investi pour la garde d’enfants, dont :

- 1,23 milliard de dollars pour l’allocation générale et le plan d’expansion des services de garde d’enfants;
- 26 millions de dollars au titre du financement de base pour les services de garde en milieu familial agréés;
- 126 millions de dollars au titre du financement de l’Accord Canada-Ontario sur l’apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- 203 millions de dollars au titre du financement de la Subvention pour l’augmentation salariale et de la Subvention d’aide aux services de garde en milieu familial;
- 85,5 millions de dollars au titre d’une subvention de transition ponctuelle.

## **Répartition du financement – centres pour l’enfant et la famille ON y va**

Un montant de 152 millions de dollars est investi dans les centres ON y va, dont :

- 101 millions de dollars au titre de l’allocation provinciale;
- 51 millions de dollars au titre du financement de l’Accord Canada-Ontario sur l’apprentissage et la garde des jeunes enfants.

## **Autres investissements**

- Un montant de 25,5 millions de dollars est investi en financement du fonctionnement permanent afin de soutenir les programmes hors réserve pour la garde d’enfants et l’enfant et la famille gérés par des organismes autochtones;
- Un montant de 113,3 millions de dollars est investi afin de soutenir la main-d’œuvre du secteur de la petite enfance et de la garde d’enfants en 2022.

De plus, le crédit d’impôt pour la garde d’enfants devrait fournir environ 390 millions de dollars pour soutenir approximativement 300 000 familles chaque année. Dans le cadre du budget de 2021, le gouvernement a introduit une augmentation temporaire du soutien fourni par le crédit pour 2021. Cette augmentation offre un complément temporaire aux bénéficiaires de crédits d’impôt pour la garde d’enfants équivalant à 20 % de leurs droits au crédit de 2021.

L’Ontario a également hâte de poursuivre les discussions avec le gouvernement fédéral sur l’Accord sur l’apprentissage et la garde des jeunes enfants à l’échelle du Canada et de discuter d’une entente souple et appropriée pour la province, en tenant compte des circonstances uniques de l’Ontario. Le ministère communiquera de plus amples renseignements aux GSMR et aux CADSS dès que possible.

## **Modifications importantes pour 2022**

### ***Modifications à la gestion du financement et des services de garde d'enfants***

#### **A. Modifications apportées au financement de l'administration**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le seuil pour le financement de l'administration admissible que les GSMR et les CADSS peuvent dépenser au titre de la garde d'enfants sera réduit, passant de 10 % à 5 %. Cela s'ajoute aux modifications apportées au financement en 2019 et en 2020. Pour aider à compenser cette réduction, le ministère offrira une subvention de transition ponctuelle de 85,5 millions de dollars qui continuera de soutenir les GSMR et les CADSS dans le cadre des modifications apportées au financement de l'administration en 2021 et qui aidera à compenser la modification du financement de l'administration qui sera intégrée à compter de janvier 2022.

Il est à noter que le financement de l'administration au titre de l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants demeure à 10 %. Pour de plus amples renseignements, consultez la section 4 de la ligne directrice.

#### **B. Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE)**

Le calendrier budgétaire de 2022 comprend le financement au titre de l'AGJE pour l'entièreté de l'année civile 2022. Le financement au titre de l'AGJE a été accordé en deux parties :

- La première comprend les fonds du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022;
- La deuxième comprend l'investissement supplémentaire au titre de l'AGJE du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 décembre 2022. Cet investissement supplémentaire provient de l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants renouvelé avec le gouvernement fédéral pour quatre autres années, soit du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2025. Le financement accru associé à l'année civile 2022 est de 36,4 millions de dollars pour les services de garde d'enfants et les centres pour l'enfant et la famille ON y va.

Pour de plus amples renseignements, consultez la section 7 de la ligne directrice.

#### **C. Simplification des rapports**

Dans le cadre des efforts déployés par le ministère pour simplifier davantage les processus en vigueur et réduire le fardeau administratif, à compter de 2022, les rapports financiers pour les services de garde d'enfants et les centres ON y va seront regroupés en une seule soumission de rapports du SIFE. Cela s'appliquera à la fois aux rapports intérimaires et aux états financiers pour les GSMR et les CADSS. Les renseignements se trouvent à la section 2 de la ligne directrice et plus de détails seront fournis dans les instructions relatives aux rapports avant la présentation des rapports intérimaires et des états financiers.

#### **D. Marge de manœuvre au titre de la Subvention pour l'augmentation salariale et de la Subvention d'aide aux services de garde en milieu familial (SASGMF)**

À compter de 2022, les GSMR et les CADSS auront une plus grande marge de manœuvre relativement à l'augmentation salariale et à la SASGMF. Veuillez noter qu'avant d'utiliser cette marge de manœuvre, les GSMR et les CADSS doivent être en mesure de répondre pleinement aux besoins de financement au titre de la Subvention pour l'augmentation salariale et de la SASGMF au sein de leurs communautés respectives, conformément aux critères d'admissibilité énoncés dans l'entente de service et à la section 9 de la ligne directrice.

Une fois que les besoins de financement au titre de la Subvention pour l'augmentation salariale et de la SASGMF sont entièrement satisfaits, les GSMR et les CADSS ont la possibilité d'utiliser leur financement au titre de la Subvention pour l'augmentation salariale et de la SASGMF pour soutenir les dépenses liées aux enfants âgés de 0 à 12 ans, y compris les frais généraux de fonctionnement, les places subventionnées, le programme Ontario au travail (services officiels et non officiels), les réparations et l'entretien, le matériel de jeux et l'équipement, les ressources pour les enfants ayant des besoins particuliers, la transformation, le protocole d'accord sur l'équité salariale, les camps et les programmes de loisirs pour les enfants et le renforcement des capacités.

#### **E. Accord Canada-Ontario sur la main-d'œuvre pour la garde d'enfants et la petite enfance**

Le financement pour la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants appuie le recrutement et la rétention d'une main-d'œuvre de qualité pour la garde d'enfants et la petite enfance. Les GSMR et les CADSS recevront 113,3 millions de dollars en aide financière ponctuelle au titre du financement pour la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants. Ce financement a été fourni dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario sur la main-d'œuvre pour la garde d'enfants et la petite enfance conclu avec le gouvernement fédéral et sera également fourni aux GSMR et aux CADSS en 2023.

Une nouvelle section pour appuyer le financement pour la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants pour les GSMR et les CADSS est incluse à la section 8 de la ligne directrice 2022. De plus, l'annexe D3 de l'entente de service comprend également les allocations des GSMR et des CADSS au titre de ce financement. Les directives et les allocations sont conformes aux renseignements précédemment communiqués par le ministère.

Veuillez consulter la section 8 pour connaître les paramètres de financement et les exigences en matière de rapports et de dépenses pour ce financement. Les GSMR et les CADSS peuvent utiliser jusqu'à 10 % de leur allocation aux fins d'administration pour appuyer la mise en œuvre de ce financement.

## **F. Mises à jour des objectifs de services contractuels de garde d'enfants**

### *Objectifs d'allocation générale :*

En 2022, on attribuera aux GSMR et aux CADSS des objectifs de services en matière d'allocation générale en fonction des objectifs de 2021 (présentés dans l'entente de paiement de transfert de 2021).

### *Objectifs de l'AGJE :*

Les objectifs de l'AGJE de 2022 seront fondés sur les objectifs des GSMR et des CADSS mentionnés à l'annexe C du plan d'expansion 2021 signé. Les objectifs seront proportionnellement rajustés pour tenir compte de l'augmentation de l'investissement de l'AGJE en 2022. Pour plus de renseignements, veuillez vous référer à la section 3 de la ligne directrice.

En 2022, comme à l'habitude, si un GSMR ou CADSS n'atteint pas ces objectifs en matière d'allocation générale ou d'ADJE de 10 % ou plus et de 10 enfants ou plus au total, sa subvention sera réduite de 1 % pour démontrer que l'objectif de service n'a pas été atteint. Comme il a été indiqué précédemment, le ministère reconnaît que les objectifs de services contractuels reposent sur le contexte du système avant que les répercussions de la COVID-19 soient ressenties. En raison des répercussions continues sur le secteur de la garde d'enfants et de la petite enfance liées à la COVID-19, le ministère n'imposera pas de pénalités liées aux objectifs de services contractuels pour l'année civile 2021. Le ministère continuera de surveiller la situation relative à la COVID-19 et pourrait modifier les objectifs de services contractuels au besoin en 2022. Pour plus de renseignements, veuillez vous référer à la section 3 de la ligne directrice.

### ***Modifications à la gestion du financement et des services des centres pour l'enfant et la famille ON y va***

## **G. Marge de manœuvre quant à l'utilisation du financement de l'administration des centres ON y va pour l'administration de la garde d'enfants**

À compter de 2022, les GSMR et les CADSS auront la possibilité d'utiliser le financement de l'administration des centres ON y va pour soutenir les dépenses générales d'administration de la garde d'enfants. Cette marge de manœuvre est possible lorsque le financement de l'administration des centres ON y va (jusqu'à 10 % de l'allocation au titre des centres ON y va indiquée dans le calendrier budgétaire) n'a pas été pleinement utilisé pour les dépenses relatives aux centres ON y va (c'est-à-dire l'administration des centres ON y va ou les services des programmes ON y va, à la discrétion du GSMR ou du CADSS).

Les GSMR et les CADSS doivent respecter les exigences liées au partage des coûts en parts égales (50/50) dans l'administration des services de garde d'enfants avant d'appliquer cette marge de manœuvre. Il n'est pas nécessaire que le financement de l'administration des centres ON y va soit partagé en parts égales (50/50). Pour de plus amples renseignements, consultez la section 15 de la ligne directrice.

## H. Site Web des centres ON y va, affichage et rapports de données

À titre de rappel, les GSMR et les CADSS ont accès à l'application Administration de l'information sur les sites pour les centres ON y va, qui permet d'afficher des mises à jour en temps opportun sur les programmes et les services des centres ON y va sur le site Web du ministère consacré à ces centres. Les gestionnaires de système de services sont responsables de s'assurer que les renseignements sur les programmes ON y va offerts dans leur région sont à jour. Pour plus de renseignements, veuillez vous référer aux sections 11 et 16 de la ligne directrice.

À compter de janvier 2022, une nouvelle approche en ce qui concerne l'affichage des centres ON y va sera mise en place. Les GSMR, les CADSS et les fournisseurs des centres ON y va produiront désormais leurs propres affiches relatives à ces centres conformément aux [Lignes directrices sur l'identité visuelle](#) du ministère. Pour en savoir plus sur le processus d'affichage des centres ON y va, référez-vous à la section 11 de la ligne directrice.

À la suite des commentaires des partenaires des GSMR et des CADSS, le ministère a mis à jour les éléments de données pour les centres ON y va afin de mieux refléter la prestation de programmes et de services virtuels et d'assurer la clarté dans les rapports. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section 16 de la ligne directrice.

Nous vous remercions de votre soutien continu et de vos précieux commentaires au cours de la dernière année. Nous espérons que nous aurons de nouveau l'occasion de travailler ensemble pour soutenir le secteur, ainsi que les enfants et les familles. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre conseillère pour la petite enfance ou votre analyste financier. Une liste des conseillères pour la petite enfance et des analystes financiers se trouve sur le [site Web du ministère](#).

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

### ***Original signé par***

Maureen Ennis  
Directrice par intérim, Direction de  
l'intégration des programmes et des  
services pour la petite enfance et la garde  
d'enfants  
Ministère de l'Éducation

Becky Doyle  
Directrice, Direction de la  
responsabilité financière et de l'analyse  
des données  
Ministère de l'Éducation

c. c. :       Conseillères pour la petite enfance, Direction de l'intégration des programmes et  
des services  
Analystes financiers, Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des  
données

**ANNEXE A: ALLOCATIONS DE 2022****Allocations de 2022 pour la garde d'enfant**

<b>GSMR/CADSS</b>	<b>Allocation générale et plan d'expansion</b>	<b>Financement de base pour les agences de services de garde en milieu familial agréés</b>	<b>AGJE</b>	<b>Investissement accru d'AGJE (avril à décembre)</b>	<b>Allocation d'augmentation salariale et SASGMF</b>	<b>Administration d'augmentation salariale et SASGMF</b>	<b>Subvention de transition ponctuelle</b>	<b>Financement total de 2022</b>
Ville de Brantford	9,126,763	276,000	814,224	211,206	1,693,976	37,715	646,567	12,806,451
Ville de Cornwall	8,708,005	82,800	774,265	200,840	923,745	28,688	597,915	11,316,258
Ville du Grand Sudbury	17,273,496	82,800	1,272,900	330,184	2,453,982	74,227	1,198,090	22,685,679
Ville de Hamilton	52,846,466	1,062,600	4,532,030	1,175,585	8,043,346	173,244	3,663,993	71,497,264
Ville de Kawartha Lakes	5,592,631	0	508,148	131,811	782,322	12,787	374,924	7,402,623
Ville de Kingston	9,796,154	124,200	862,094	223,623	2,051,745	48,969	691,338	13,798,123
Ville de London	36,333,311	503,700	3,045,232	789,917	7,433,193	138,538	2,523,827	50,767,718
Ville d'Ottawa	89,056,946	5,637,300	6,978,626	1,810,219	17,315,818	427,663	6,559,356	127,785,928
Ville de Peterborough	9,413,247	420,900	792,960	205,689	1,617,246	35,467	672,252	13,157,761
Ville de St. Thomas	6,813,722	124,200	612,468	158,871	1,039,792	23,484	472,731	9,245,268
Ville de Stratford	4,801,979	55,200	403,390	104,637	574,255	16,300	330,814	6,286,575
Ville de Toronto	352,916,564	5,927,100	28,671,036	7,437,116	42,629,943	1,026,399	24,262,441	462,870,599
Ville de Windsor	33,057,378	255,300	2,898,295	751,803	5,132,145	120,513	2,277,593	44,493,027
Comté de Bruce	4,521,375	165,600	367,754	95,394	813,338	19,882	323,374	6,306,717
Comté de Dufferin	3,759,359	69,000	312,808	81,141	793,783	15,082	262,978	5,294,151
Comté de Grey	6,137,923	262,200	524,127	135,955	1,241,082	26,853	441,277	8,769,417
Comté de Hastings	9,448,337	289,800	850,081	220,506	1,457,072	30,635	661,204	12,957,635
Comté de Huron	3,935,532	103,500	331,673	86,035	639,342	14,097	275,634	5,385,813
Comté de Lambton	13,158,792	262,200	785,434	203,737	1,596,663	39,848	908,892	16,955,566
Comté de Lanark	4,644,761	269,100	415,906	107,884	825,900	19,385	337,569	6,620,505
Comté de Lennox et Addington	4,100,333	138,000	356,493	92,473	481,237	12,413	286,856	5,467,805
Comté de Northumberland	4,965,276	62,100	413,322	107,214	821,020	16,098	341,633	6,726,663
Comté d'Oxford	6,513,824	110,400	583,299	151,304	683,980	25,458	454,393	8,522,658
Comté de Renfrew	6,511,697	110,400	553,768	143,644	946,049	20,157	448,954	8,734,669
Comté de Simcoe	29,210,741	434,700	2,516,655	652,807	5,737,618	129,548	2,049,165	40,731,234

GSMR/CADSS	Allocation générale et plan d'expansion	Financement de base pour les agences de services de garde en milieu familial agréés	AGJE	Investissement accru d'AGJE (avril à décembre)	Allocation d'augmentation salariale et SASGMF	Administration d'augmentation salariale et SASGMF	Subvention de transition ponctuelle	Financement total de 2022
Comté de Wellington	15,095,994	262,200	1,144,194	296,798	2,269,753	47,707	1,042,190	20,158,836
Municipalité de district de Muskoka	4,032,912	103,500	364,130	94,454	487,107	12,932	280,774	5,375,809
Municipalité de Chatham-Kent	12,633,111	0	753,654	195,494	1,272,777	27,809	845,834	15,728,679
Comté de Norfolk	6,582,196	103,500	595,908	154,575	813,007	14,523	447,439	8,711,148
Municipalité régionale de Durham	45,688,270	565,800	3,557,033	922,676	11,384,624	206,003	3,201,072	65,525,478
Municipalité régionale de Halton	34,588,450	552,000	2,696,403	699,433	11,771,714	264,648	2,540,081	53,112,729
Municipalité régionale de Niagara	31,963,872	476,100	2,526,240	655,293	4,648,461	125,170	2,225,742	42,620,878
Municipalité régionale de Peel	127,844,409	2,277,000	10,816,011	2,805,616	18,953,608	358,473	8,784,165	171,839,282
Municipalité régionale de Waterloo	38,613,750	2,566,800	3,058,723	793,417	6,625,142	168,830	2,835,376	54,662,038
Municipalité régionale de York	95,807,207	662,400	7,766,486	2,014,585	23,694,245	477,074	6,723,726	137,145,723
Comtés unis de Leeds et Grenville	5,842,227	75,900	521,362	135,239	1,241,599	27,590	410,803	8,254,720
Comtés unis de Prescott et Russell	6,726,103	186,300	593,348	153,911	1,439,107	33,790	481,386	9,613,945
Conseil d'administration des services du district d'Algoma	4,515,682	0	353,961	91,816	383,196	14,300	300,595	5,659,550
Conseil d'administration des services sociaux du district de Cochrane	8,972,668	117,300	746,570	193,656	905,394	24,432	592,711	11,552,731
Conseil d'administration des services sociaux du district de Nipissing	8,668,803	248,400	727,364	188,674	1,444,375	31,692	605,748	11,915,056
Conseil d'administration des services sociaux du district de Parry Sound	4,854,482	165,600	407,842	105,792	220,112	10,358	332,469	6,096,655
Conseil d'administration des services sociaux du district de Sault Ste. Marie	6,436,864	165,600	527,757	136,897	869,126	20,671	438,449	8,595,364
Conseil d'administration des services sociaux du district de Timiskaming	6,229,165	131,100	441,638	114,559	604,506	12,679	421,811	7,955,458
Conseil des services du district de Kenora	6,697,964	0	494,973	128,393	192,051	14,935	432,293	7,960,609

<b>GSMR/CADSS</b>	<b>Allocation générale et plan d'expansion</b>	<b>Financement de base pour les agences de services de garde en milieu familial agréés</b>	<b>AGJE</b>	<b>Investissement accru d'AGJE (avril à décembre)</b>	<b>Allocation d'augmentation salariale et SASGMF</b>	<b>Administration d'augmentation salariale et SASGMF</b>	<b>Subvention de transition ponctuelle</b>	<b>Financement total de 2022</b>
Conseil des services du district de Manitoulin-Sudbury	6,378,476	27,600	420,859	109,169	341,882	6,767	414,902	7,699,655
Conseil d'administration des services sociaux du district de Rainy River	3,497,313	0	262,983	68,216	182,358	3,058	228,702	4,242,630
Conseil d'administration des services sociaux du district de Thunder Bay	12,699,898	82,800	1,045,572	271,216	1,218,236	34,705	849,964	16,202,391
<b>TOTAL PROVINCIAL</b>	<b>1,227,014,428</b>	<b>25,599,000</b>	<b>100,000,000</b>	<b>25,939,474</b>	<b>198,690,972</b>	<b>4,471,596</b>	<b>85,500,000</b>	<b>1,667,215,471</b>

## Allocations de 2022 pour les centres pour l'enfant et la famille ON y va

GSMR/CADSS	On y va (provincial)	On y va - AGJE	Investissement auccru d'AGJE (avril à décembre)	Financement total de 2022
Ville de Brantford	1,432,827	570,356	147,947	2,151,130
Ville de Cornwall	1,163,873	463,295	120,176	1,747,344
Ville du Grand Sudbury	2,334,900	929,437	241,091	3,505,428
Ville de Hamilton	4,164,475	1,657,723	430,005	6,252,203
Ville de Kawartha Lakes	779,879	310,441	80,527	1,170,847
Ville de Kingston	2,002,192	796,999	206,737	3,005,928
Ville de London	2,736,837	1,089,433	282,593	4,108,863
Ville d'Ottawa	6,984,799	2,780,389	721,218	10,486,406
Ville de Peterborough	903,198	359,529	93,260	1,355,987
Ville de St. Thomas	792,933	315,637	81,875	1,190,445
Ville de Stratford	645,691	257,025	66,671	969,387
Ville de Toronto	19,211,462	7,647,369	1,983,687	28,842,518
Ville de Windsor	2,520,651	1,003,377	260,271	3,784,299
Comté de Bruce	658,488	262,120	67,992	988,600
Comté de Dufferin	556,069	221,351	57,417	834,837
Comté de Grey	748,878	298,100	77,326	1,124,304
Comté de Hastings	1,023,529	407,429	105,685	1,536,643
Comté de Huron	594,068	236,476	61,341	891,885
Comté de Lambton	1,610,950	641,260	166,339	2,418,549
Comté de Lanark	657,601	261,767	67,901	987,269
Comté de Lennox et Addington	596,599	237,484	61,602	895,685
Comté de Northumberland	606,732	241,517	62,648	910,897
Comté d'Oxford	765,754	304,819	79,068	1,149,641
Comté de Renfrew	957,858	381,288	98,904	1,438,050
Comté de Simcoe	2,727,528	1,085,728	281,632	4,094,888
Comté de Wellington	1,429,141	568,888	147,567	2,145,596
Municipalité de district de Muskoka	593,558	236,273	61,288	891,119
Municipalité de Chatham-Kent	931,366	370,743	96,169	1,398,278
Comté de Norfolk	759,467	302,316	78,419	1,140,202
Municipalité régionale de Durham	3,215,086	1,279,807	331,975	4,826,868

GSMR/CADSS	On y va (provincial)	On y va - AGJE	Investissement auccru d'AGJE (avril à décembre)	Financement total de 2022
Municipalité régionale de Halton	2,986,367	1,188,761	308,359	4,483,487
Municipalité régionale de Niagara	2,872,468	1,143,423	296,598	4,312,489
Municipalité régionale de Peel	8,541,154	3,399,916	881,920	12,822,990
Municipalité régionale de Waterloo	2,968,255	1,181,552	306,488	4,456,295
Municipalité régionale de York	6,661,019	2,651,504	687,786	10,000,309
Comtés unis de Leeds et Grenville	718,874	286,157	74,228	1,079,259
Comtés unis de Prescott et Russell	1,314,350	523,195	135,714	1,973,259
Conseil d'administration des services du district d'Algoma	805,037	320,455	83,124	1,208,616
Conseil d'administration des services sociaux du district de Cochrane	1,464,873	583,112	151,256	2,199,241
Conseil d'administration des services sociaux du district de Nipissing	1,480,481	589,324	152,868	2,222,673
Conseil d'administration des services sociaux du district de Parry Sound	799,262	318,156	82,528	1,199,946
Conseil d'administration des services sociaux du district de Sault Ste. Marie	1,120,716	446,115	115,720	1,682,551
Conseil d'administration des services sociaux du district de Timiskaming	753,552	299,961	77,808	1,131,321
Conseil des services du district de Kenora	1,130,027	449,821	116,681	1,696,529
Conseil des services du district de Manitoulin-Sudbury	1,058,489	421,345	109,295	1,589,129
Conseil d'administration des services sociaux du district de Rainy River	778,552	309,913	80,390	1,168,855
Conseil d'administration des services sociaux du district de Thunder Bay	1,665,104	662,816	171,931	2,499,851
<b>TOTAL PROVINCIAL</b>	<b>101,224,969</b>	<b>40,293,902</b>	<b>10,452,025</b>	<b>151,970,896</b>

## Allocation pour la main-d'oeuvre en garde d'enfants et petite enfance de 2022

GSMR/CADSS	Allocation jan à mar 2022	Allocation avr à déc 2022	Allocation totale de 2022
Ville de Brantford	579,905	347,943	927,848
Ville de Cornwall	506,184	303,710	809,894
Ville du Grand Sudbury	1,017,717	610,630	1,628,347
Ville de Hamilton	3,024,723	1,814,834	4,839,557
Ville de Kawartha Lakes	332,136	199,281	531,417
Ville de Kingston	650,425	390,255	1,040,680
Ville de London	2,137,301	1,282,381	3,419,682
Ville d'Ottawa	5,392,142	3,235,285	8,627,427
Ville de Peterborough	564,666	338,799	903,465
Ville de St. Thomas	404,983	242,990	647,973
Ville de Stratford	281,429	168,858	450,287
Ville de Toronto	19,158,476	11,495,085	30,653,561
Ville de Windsor	1,877,555	1,126,533	3,004,088
Comté de Bruce	283,307	169,984	453,291
Comté de Dufferin	237,963	142,778	380,741
Comté de Grey	384,544	230,726	615,270
Comté de Hastings	562,810	337,686	900,496
Comté de Huron	243,520	146,112	389,632
Comté de Lambton	754,912	452,947	1,207,859
Comté de Lanark	295,227	177,136	472,363
Comté de Lennox et Addington	246,661	147,997	394,658
Comté de Northumberland	296,645	177,987	474,632
Comté d'Oxford	375,069	225,041	600,110
Comté de Renfrew	394,464	236,678	631,142
Comté de Simcoe	1,743,544	1,046,126	2,789,670
Comté de Wellington	868,365	521,019	1,389,384
Municipalité de district de Muskoka	242,759	145,656	388,415
Municipalité de Chatham-Kent	668,762	401,257	1,070,019
Comté de Norfolk	382,077	229,246	611,323
Municipalité régionale de Durham	2,744,822	1,646,893	4,391,715
Municipalité régionale de Halton	2,247,906	1,348,744	3,596,650
Municipalité régionale de Niagara	1,826,558	1,095,935	2,922,493
Municipalité régionale de Peel	7,189,001	4,313,401	11,502,402
Municipalité régionale de Waterloo	2,304,712	1,382,827	3,687,539
Municipalité régionale de York	5,737,849	3,442,709	9,180,558
Comtés unis de Leeds et Grenville	362,460	217,476	579,936
Comtés unis de Prescott et Russell	448,783	269,270	718,053
Conseil d'administration des services du district d'Algoma	265,880	159,528	425,408

<b>GSMR/CADSS</b>	<b>Allocation jan à mar 2022</b>	<b>Allocation avr à déc 2022</b>	<b>Allocation totale de 2022</b>
Conseil d'administration des services sociaux du district de Cochrane	532,579	319,547	852,126
Conseil d'administration des services sociaux du district de Nipissing	548,037	328,822	876,859
Conseil d'administration des services sociaux du district de Parry Sound	282,368	169,421	451,789
Conseil d'administration des services sociaux du district de Sault Ste. Marie	398,243	238,946	637,189
Conseil d'administration des services sociaux du district de Timiskaming	353,320	211,992	565,312
Conseil des services du district de Kenora	373,883	224,330	598,213
Conseil des services du district de Manitoulin-Sudbury	360,307	216,184	576,491
Conseil d'administration des services sociaux du district de Rainy River	209,061	125,437	334,498
Conseil d'administration des services sociaux du district de Thunder Bay	725,320	435,192	1,160,512
<b>TOTAL PROVINCIAL</b>	<b>70,819,360</b>	<b>42,491,614</b>	<b>113,310,974</b>

**Annexe B : Modifications apportées à la Ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d’enfants et des centres pour l’enfant et les familles ON y va – 2022**

Remarque : Le tableau ci-dessous, qui tient compte des modifications importantes apportées à la Ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d’enfants et des centres pour l’enfant et la famille On y va de l’Ontario – 2022, ne vise pas à faire état de toutes les modifications.

<b>SECTION</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MODIFICATIONS APPORTÉES</b>
<b>Section 1 : Introduction</b>	Les renseignements relatifs au Programme de formation complémentaire ont été retirés de la section 12 et des mises à jour pour 2022 ont été fournies.	Les modifications relatives aux paiements au titre du programme et à l’accès élargi au programme de subvention de leadership sont décrites dans cette partie.
<b>Section 2 : Exigences en matière de pratiques administratives du ministère</b>	Les renseignements sur les rapports financiers ont été mis à jour avec les modifications apportées pour 2022.	Des mises à jour ont été apportées pour indiquer qu’en 2022, les rapports sur la garde d’enfants et les centres ON y va seront regroupés en une seule soumission à la fois pour les rapports intérimaires et les états financiers, afin de simplifier les processus et de réduire le fardeau administratif.
<b>Section 3 : Approche de financement pour la garde d’enfants</b>	De plus amples renseignements ont été fournis au sujet de la formule de financement pour la garde d’enfants.	Des modifications ont été apportées pour indiquer que les travaux de mise à jour de la formule ont été temporairement suspendus en fonction des commentaires formulés par le secteur à mesure qu’il continue de se rétablir de la pandémie de la COVID-19. Les changements ne seront pas mis en œuvre en 2022.
	Des mises à jour du tableau relatif à la marge de manœuvre financière ont été incluses.	Des mises à jour ont été incluses pour afficher la marge de manœuvre accrue dans le financement au titre de la Subvention pour l’augmentation salariale et pour ajouter le financement pour la main-d’œuvre du secteur de la petite enfance et de la garde d’enfants.

SECTION	DESCRIPTION	MODIFICATIONS APPORTÉES
	Des mises à jour ont été apportées aux objectifs de services et aux objectifs contractuels afin de refléter l'approche pour 2022.	Comme en 2021, l'objectif en matière d'allocation générale tient compte de la part provinciale du financement au titre du plan d'expansion. L'objectif demeure le même qu'en 2021.  L'objectif de l'AGJE a été rajusté en 2022 pour tenir compte de l'augmentation du financement de l'AGJE.
<b>Section 4 : Prestation des services de base pour la garde d'enfants</b>	Les modifications apportées au seuil d'administration ont été décrites.	La description des dépenses liées à l'administration a été révisée afin d'inclure le seuil d'administration de 5 % en date du 1 <sup>er</sup> janvier 2022.
<b>Section 7 : Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE)</b>	Des renseignements sur le renouvellement de l'AGJE ont été inclus.	Le texte a été mis à jour pour indiquer que l'Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) a été prolongé de quatre années et se termine le 31 mars 2025. Il y a également une description du financement accru offert au titre de l'AGJE en 2022.
	La description de l'approche à l'égard des objectifs de l'AGJE a été mise à jour pour 2022.	Comme dans la section sur les objectifs, l'approche à l'égard des objectifs de l'AGJE est décrite, y compris le fait que l'objectif a été rajusté pour tenir compte de l'augmentation du financement de l'AGJE.
<b>Section 8 : Financement pour la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants</b>	Une section a été ajoutée pour décrire les paramètres du financement pour la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants.	La nouvelle section fournit des renseignements sur le but, les principaux objectifs, les initiatives ciblées, la méthode de financement et les exigences en matière de planification du financement pour la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants.
<b>Section 9 : Subvention pour l'augmentation salariale et Subvention d'aide aux services de garde en milieu familial</b>	Les mises à jour de la Subvention pour l'augmentation salariale ont été incluses pour 2022.	Les paramètres de la Subvention pour l'augmentation salariale ont été révisés pour inclure la marge de manœuvre financière accrue en 2022, ainsi que les mises à jour du plafond salarial.
<b>Section 10 : Subvention de transition ponctuelle pour 2022</b>	Une nouvelle section a été ajoutée pour décrire les paramètres du financement au titre de la subvention de transition ponctuelle.	La nouvelle section fournit des renseignements sur l'objet, les dépenses admissibles et les exigences en matière de production de rapports du financement au titre de la subvention de transition ponctuelle.

<b>SECTION</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MODIFICATIONS APPORTÉES</b>
<b>Section 11 : Centres pour l'enfant et la famille ON y va</b>	Les renseignements relatifs à l'affichage des centres ON y va ont été mis à jour.	Les mises à jour indiquent que les GSMR et les CADSS doivent collaborer avec les fournisseurs pour produire les affiches des centres ON y va, conformément aux Lignes directrices sur l'identité visuelle du ministère.
<b>Section 12 : Approche de financement des centres ON y va</b>	Des mises à jour ont été fournies sur l'approche de financement des centres ON y va pour 2022.	En 2022, les éléments de données utilisés pour mettre à jour les allocations des centres ON y va ne seront pas révisés. Les GSMR et les CADSS verront une augmentation de leurs allocations pour les centres ON y va pour 2022 par rapport à 2021, en fonction du financement supplémentaire de l'AGJE fourni conformément à l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants renouvelé.
<b>Section 14 : Programmes et services de soutien</b>	Des mises à jour relatives au Programme d'immobilisations communautaires (PIC) ont été fournies.	Le PIC a été révisé pour tenir compte de la nouvelle date limite de vérification et d'attestation.
<b>Section 15 : Centres pour l'enfant et la famille ON y va</b>	La marge de manœuvre pour le financement de l'administration des centres ON y va fournie en 2022 a été décrite.	Les paramètres d'administration des centres ON y va ont été révisés pour inclure une plus grande souplesse d'utilisation du financement d'administration inutilisé pour l'administration des services de garde d'enfants.
<b>Section 16 : Rapports de données</b>	Du texte a été ajouté sur le site Web des centres pour l'enfant et la famille ON y va.	Du texte est inclus pour rappeler aux GSMR et aux CADSS leur responsabilité de mettre à jour le site Web des centres ON y va.
	Les mises à jour en 2022 sur les rapports de données du SIFE pour les centres pour l'enfant et la famille ON y va ont été incluses.	Des mises à jour ont été fournies pour mieux tenir compte de la prestation de programmes virtuels dans les éléments de données déclarés pour les centres pour l'enfant et la famille ON y va.
<b>Annexe E : Document technique sur la formule de financement des services de garde d'enfants</b>	Des mises à jour ont été fournies pour tenir compte des modifications pour 2022.	Des mises à jour ont été fournies tout au long du document pour tenir compte des diverses modifications et approches de financement pour la garde d'enfants en 2022, comme il est décrit ci-dessus.